

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES - COMMUNE DE CLARA VILLERACH

N° 24/2022

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

POUVOIRS : 2

VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme ELDIN Sabrina, M. BOUSQUET Bruno, Mme PRATS Eliane, M. BLIGUET Michel, Mme ASCOLA Lisiane, M. SAUSSEZ Loïc.

Étaient absentes : Mme PELISSIE Nathalie, Mme ASCOLA Lisiane

Pouvoirs : Mme PELISSIE Nathalie donne pouvoir à Mme Sabrina ELDIN – Mme ASCOLA Lisiane donne pouvoir à M. ASCOLA Pascal.

Date de convocation :

14/09/2022

Date d'affichage :

20/09/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

OBJET : Décision Modificative N° 2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6681	Indemnités rbt anticipé emprunt à risque	214.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-214.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Par 11 voix POUR

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

Patrick Marcel

